

VISITES ET AUDITS DE CHANTIER

l'article R. 4141-2 du Code du Travail
Décret n°2008-1347 du 17 décembre 2008

Tout employeur est soumis à une obligation générale de sécurité et de protection de la santé envers ses salariés.



Au cours de cette formation, les participants seront sensibilisés aux risques de chantier et pourront trouver des solutions pour y faire face. Cela leur permettra d'intégrer une démarche de prévention et sécurité lors de leurs visites et tours de chantier.

OBTENIR UN DEVIS

PUBLIC :

Conducteurs travaux
et préventeurs

NOMBRE DE PERSONNES :

6 à 12 personnes

DUREE :

Nous consulter pour une étude
personnalisée.

DEROULEMENT :

Approche théorique en salle puis
mise en application sur chantier avec
restitution des observations de
l'audit de chantier

LIEUX

En interne, ou locaux YSEIS

OUTILS PEDAGOGIQUES :

Diaporamas, grille d'audit

PROGRAMME

THEORIE

- Statistiques d'accidents
- Recensement des risques présents sur chantier
- Construction d'une grille d'audit type
- Analyse des comportements faces aux risques
- Savoir trouver des solutions adaptées
- Méthodes de communication entre le personnel d'encadrement et le personnel ouvrier
- Sensibilisation des participants

PRATIQUE

- Mise en application sur chantier
- Audit
- Restitution des observations faites lors de la visite sur chantier